

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BARBENTANE

DEPARTEMENT
des
BOUCHES DU RHONE



Séance du 19 février 2024

Délibération n° 2024.02.19.02

Objet : Débat d'orientation budgétaire

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf février à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué en date du douze février deux mille vingt-quatre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Salle de Conférence-Espace Baron de Chabert, sous la présidence de Monsieur DAUDET Jean-Christophe, Maire.

PRESENTS : Jean-Christophe DAUDET, Edith BIANCONE, Christèle DI PASQUALE, Anaïs CHIRCOP-MARRA, Nicolas MALOSSE, Isabelle CHIFFE, André BOURGES, Laurence ORTEGA, Jean-Pierre JACOVETTI, Isabelle VAISSE, Roselyne ZALDIVAR, Christophe CROS, Fabrice MANIER Pascale BUTEL, Gilles CORMERAIS, Justine RIOUST, Michel BLANC, Martine LUNAIN, Hélène MOURGUE, Laurent MOUCADEAU

NOMBRE DE MEMBRES		
en exercice	en exécution	qui ont pris part à la délibération
27	20	25

ABSENTS EXCUSES :

Jean-Marc BALDI, qui donne pouvoir à Jean-Christophe DAUDET
Elric EDELIN, qui donne pouvoir à Edith BIANCONE
Marion MOURET, qui donne pouvoir à Christèle DI PASQUALE
Jean-Michel BOU, qui donne pouvoir à Anaïs CHIRCOP MARRA
Gislain BERQUET, qui donne pouvoir à Michel BLANC

ABSENTS : Nicolas ROQUE, Gabriel CHAUVET,

SECRETARE DE SEANCE : Isabelle CHIFFE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le rapport d'orientation budgétaire 2024 ;

Considérant que le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) constitue une étape impérative avant l'adoption du budget primitif dans toutes les collectivités de plus de 3 500 habitants, qu'il doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif et doit comporter notamment :

- les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement ;
- les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget (fiscalité, subventions...) ;
- les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette ;

Considérant que le rapport a été présenté en commission Finances le 12 février 2024 et discuté à cette occasion ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Le Maire,

Jean-Christophe DAUDET

